

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 10 (1872)
Heft: 31

Artikel: Lausanne, le 3 août 1872
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181922>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 3 août 1872.

Après avoir interrompu depuis quelques semaines nos extraits du voyage de Septimius dans l'ancienne Helvétie, nous les terminons aujourd'hui par les remarques intéressantes de ce voyageur sur la toilette des femmes. Nos lectrices, à qui l'on reproche souvent trop de luxe et de fantaisies dans leurs atours, pourront se convaincre que leurs ancêtres ne leur cédaient en rien à cet endroit.

C'est Septimius qui parle :

« Les femmes étalent généralement beaucoup de luxe, car les mœurs de Rome ont mêlé à celles des Helvétiens de séduisantes illusions. Chez les unes, de larges chaînes d'or descendent de leurs oreilles, jouent sur un sein découvert, se croisent sur une poitrine charmante. La richesse de leurs anneaux attire l'œil sur des formes agréables. Leur chaussure, ornée de pierreries, dessine également le pied et marque le cordon qui en réprime le trop grand embonpoint.

Les autres ont interrogé tous les secrets de la toilette, toutes les ressources de l'art. Un rouge pâle et tendre imite sur leurs joues l'incarnat de l'amour. Leurs cils sont arqués avec grâce. Des semelles de liège ont rehaussé leur taille. La céruse a blanchi leur teint, et, pour s'environner des charmes d'un éternel printemps, elles ont parfumé d'huile leurs cheveux et leur sein de feuilles de rose.

Leurs cheveux se séparent sur le devant de la tête en deux parties égales. Leur visage est voilé. Elles dédaignent la simple toge, si favorable à la beauté, ces manches courtes, ces échancrures, ces plis furtifs, ces formes délatrices si précieuses à l'amour. Leur première tunique descend jusqu'aux talons. La seconde serre gravement au-dessus de leur cou et offre cent agraffes d'or, qui, de l'épaule au poignet, en retiennent la manche. Vient ensuite la stole, robe trainante, mêlée de bandes d'or, chargée de plis tantôt abandonnés et tantôt retenus par une ceinture, dans leur première forme. Paraît enfin la simarre, qui complète la grande parure. Ce superbe manteau est d'une ampleur prodigieuse. Le fond en est pourpre; sa queue, longuement trainante, offre un tissu d'or, et mille plis ondoyants ajoutent à sa magnificence.

Chez d'autres femmes, un léger réseau renferme

leurs cheveux, qui s'échappent, comme par hasard, pour donner à une chaîne de fleurs qui les soutient encore l'occasion de paraître. Leur voile, tantôt fugitif et tantôt retenu, irrite l'impatience. Leur première tunique est courte, et donne à la seconde les plus heureux contours. Les manches de celle-ci, négligemment nouées au-dessus du coude, semblent abandonner le reste du bras au plaisir. Sa partie supérieure, légèrement entr'ouverte, s'échancre pour dessiner la gorge, se prête à ses palpitations, marque ses attitudes, décelé ses soupirs. Elle relève en marchant leiais de la tunique à la hauteur de la main droite, et laisse à couvert la moitié de la jambe. Ici, l'élégance de la chaussure brave le coup d'œil. C'est tantôt un soulier de peau souple, rouge ou blanche, quelquefois légèrement brodé, toujours très juste au pied, et qui s'élève jusqu'à mi-jambe; tantôt ces crépides plus frais et plus légers, dont la semelle se fixe au pied par mille cordons élégants.

Les femmes d'officiers romains, récemment arrivées de la capitale, ne rougissent pas de paraître en public sous des tissus tellement déliés, que leur corps, en s'offrant comme à nu, a déconcerté les plus audacieux.

Voici quelques-uns des petits secrets de leur toilette.

Prenez, disaient-elles, de la pierre-ponce et des racines d'oseille, broyez-les dans du vinaigre et servez-vous en pour adoucir la peau.

Des œufs de fourmis, mêlés avec des mouches, donnent aux sourcils ce noir d'ébène qui pare la beauté.

On conserve la blancheur des dents par des frictions d'huile d'olives vertes.

La poudre d'antimoine donne aux yeux ce jeu, cette vivacité, ce fendu qu'anime un joli visage, et ajoute à ses charmes et à son expression.

Les figues sauvages réparent les ravages du temps et préviennent les rides indiscrettes.

On exprime l'amour d'une voix bien plus douce et plus tendre, quand on boit, au printemps, du jus de la menthe coupé avec du lait.

La rouille du vieux fer empêche les excroissances des ongles.

On corrige une mauvine haleine par des feuilles de plantain.

Les frictions d'œufs de perdrix raffermissent la

gorge. On en prévient, par le jus de ciguë, la trop grande grosseur.

Ce rouge délicat, que les parfumeurs tirent de l'écume du poisson *purpura*, est le fard le plus recherché. Il donne au teint l'incarnat de la rose et marie sur la joue l'éclat et la douceur. »

Les Gardes suisses de Louis XVI.

I

Nous touchons à une date mémorable, anniversaire de la résistance héroïque opposée par le régiment des Gardes suisses à la fureur révolutionnaire qui détrôna Louis XVI. C'est le 10 août 1792 que ces braves et incorruptibles soldats moururent presque tous sur les degrés du trône qu'ils avaient juré de défendre.

On a comparé cette journée au combat des Thermopyles : les Spartiates combattaient pour leurs femmes, pour leurs enfants, pour leur gloire, pour leur patrie ; les Suisses du 10 août ont combattu pour le sentiment du devoir, pour la foi aux serments, pour l'honneur de leur pays, pour celui de la renommée de leurs pères. Les Spartiates et les Suisses savaient d'avance qu'ils marchaient à une mort inévitable : tous l'ont acceptée de sang-froid, sans délibération et sans plainte ; mais les Spartiates avaient leur roi à leur tête, et ce roi n'avait point d'ennemis parmi ses sujets.

Dès le commencement de la Révolution, la situation du régiment des Gardes suisses fut singulièrement pénible. Placé comme il l'était au foyer de l'anarchie, les scènes les plus désastreuses se succédaient autour de lui. Environné de périls, harassé de fatigues, ce régiment développa, dans toutes ces circonstances, un caractère inaltérable de sang-froid, d'ordre et de discipline. On n'épargna rien pour corrompre les soldats, promesses, menaces, séduction de principes, exemple des autres troupes, tout fut employé ; rien ne les ébranla : leur fidélité jeta l'ancre au milieu de la tempête politique qui les investissait de toutes parts.

Un décret de l'Assemblée constituante avait anéanti la discipline dans l'armée : il n'eut jamais aucune influence sur le régiment. Ce furent les soldats eux-mêmes qui réclamèrent le maintien des antiques règlements. Le corps entier ne formait qu'une famille, où le sort et les intérêts étaient mis en commun. Cet esprit de famille animait au même degré les subalternes et les chefs.

Cependant les circonstances de la Révolution allaient toujours croissant de gravité ! Chaque jour augmentait les fatigues des troupes fidèles, et il n'était personne qui ne prévît une catastrophe inévitable et prochaine. Cette considération déterminait les officiers qui étaient autorisés à aller jouir de leur semestre en Suisse à y renoncer pour rester auprès de la personne du roi et partager le sort de leurs camarades. On leur fit connaître que l'intention formelle de Louis XVI s'y opposait. Tous insistèrent ; tous chargèrent le colonel d'Affry d'émettre de nouveau au ministre de la guerre leur

vœu formel à cet égard ; mais ces instances ne produisirent qu'un ordre positif du roi, *que tous les officiers portés sur la liste des semestriers eussent à partir !* Le malheureux prince cherchait à écarter l'ombre même de ce qui eût pu donner du soupçon.

Le 4 août, le régiment reçut l'ordre de se porter sur Paris, car l'on savait que les fédérés et les faubourgs devaient attaquer les Tuileries. Le régiment partit la nuit des casernes de Courbevoie et de Ruelle ; il ne prit qu'un drapeau par bataillon. Les drapeaux des compagnies furent enterrés dans les caves de Courbevoie. Les Suisses, en marchant aux Tuileries, savaient qu'ils n'en sortiraient pas.

Le marquis de Maillardoz, lieutenant-colonel, et le baron de Bachmann, major, vinrent au devant. Le corps marchait dans le plus grand silence, avec les précautions usitées en temps de guerre et en pays ennemi. Ce silence même, un ordre admirable, la contenance ferme et froide des soldats, imposèrent sans doute aux factieux. Tout fut tranquille au château, et la même nuit le régiment retourna aux casernes. Le lendemain, on en détacha 300 hommes qu'on envoya en Normandie. (A suivre.)

Durant cette période de chaleurs caniculaires, où tous nos collaborateurs ont déserté la ville pour rechercher l'ombrage et la fraîcheur dans les vallées des Alpes, nos lecteurs comprendront que, privés de leur aimable concours, nous soyons obligé de recourir ailleurs pour alimenter nos colonnes, toujours trop longues, en temps de disette. Cela dit, munissons-nous de bons ciseaux et coupons dans un journal français l'amusante histoire que voici :

Une jeune dame trottait le long des boutiques, poursuivie par un petit monsieur, qui se distinguait par une ardeur telle, que tous les passants se retournaient.

Rouge de honte, elle chercha un refuge dans un magasin. Il y entra presque en même temps qu'elle. — Oh ! vous ne m'échapperez pas ? dit-il en refermant la porte.

— Que voulez-vous, monsieur ? dit la marchande.

— Que voulez-vous, madame ? dit le marchand.

— Je suis entrée pour vous demander protection. Voilà longtemps que monsieur me poursuit.

— En effet, et ce n'est qu'un premier début. Voulez-vous, oui ou non, m'écouter ? Pour couper court à tout scandale, je consens à vous donner le bras jusque chez vous.

— Mais, enfin, monsieur, je ne vous connais pas.

— Je vous connais, moi, madame. Pour mon malheur, je vous connais. Une fois, deux fois, trois fois, voulez-vous me suivre ?

— Vous êtes fou, je ne vous accompagnerai certainement pas.

— Je m'y attendais. Mes précautions sont prises. Vous ne serez pas étonnée si je requiers la police.

— La police !... s'écrièrent les maîtres du magasin, en se rapprochant vivement. Pourquoi faire, la police ?

— Madame vous le dira. Pendant ce temps, je